



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :

Lise DOMONT

Pôle collectivité et aménagement du territoire

ICPE - Emplois

Tél. : 05.17.20.33.94

Courriel : lise.domont@charente.gouv.fr

Cognac, le 8 janvier 2024

Compte-rendu

Objet : Commission de suivi de site (CSS) - Réunion du 24 octobre 2024 - Site de Jas Hennessy & CO

Président de séance :

Mme Lucy LLINARES, secrétaire générale, sous-préfecture de Cognac

Participants :

Collège « administration de l'État » :

- Mme. Lucy LLINARES , secrétaire générale sous-préfecture de Cognac représentant M. le préfet
- M. Jordy THIEBAULT, inspecteur de l'environnement, représentant M. le directeur de la DREAL
- M. Renaud WITTEBROODT, représentant M. le directeur départemental des territoires

Collège « élus et collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale concernés »

- Mme Florence PECHEVIS, représentante du président du conseil départemental de la Charente

Collège « exploitant » Jas Hennessy & Co

- M. Henri KLOTZ, chef de groupe Bureau d'étude eau-de-vie
- M. Alexis GRAND, directeur de production
- Mme Noémie THOMAS , responsable ICPE

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »

- M. Maxime BLANCHET, association Charente Nature
- Mme Nathalie BUJARD, Riveraine, Earl Bujard
- Mme Marie-Hélène BARATANGE, UFC que choisir

Collège « salariés »

- M. Philippe BONNIN, représentant du personnel, délégué syndical CFDT

Absents :

- SIDPC de la préfecture de la Charente, excusé
- Président de la communauté de l'agglomération de Grand-Cognac ou son représentant
- Président du conseil régionale de la région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- Président de l'association Charente Nature
- M. Frédéric MERCERON, représentant du personnel, délégué syndical FO
- M. Bertrand BRUAND, représentant du personnel, délégué syndical CGT, excusé
- M. le maire de Val-De-Cognac

Autres participants :

- Mme Murielle MOUSNIER, responsable RTCD, DREAL
- Mme Lise DOMONT, sous-préfecture de COGNAC
- M. le commandant Didier REMY, SDIS 16
- M. Clément LOIZEAU, superviseur QSE du site Bagnolet, Jas Hennessy & Co
- Mme Caroline BERTHO, directrice qualité, sécurité, conformité, Jas Hennessy & Co

La commission de suivi de site s'est réunie le jeudi 24 octobre à 16h , salle du conseil de la mairie de Val-de-Cognac.

Après avoir fait l'appel des membres de la commission, Mme la présidente indique que la commission s'est réunie la dernière fois le 29 juin 2023.

Les participants sont informés du changement intervenu au sein du collège exploitants depuis la dernière commission :

Mme Noémie THOMAS a remplacé Mme Delphine MOREAU en qualité de responsable ICPE, un arrêté préfectoral portant modification de la commission de suivi de site a été édité et diffusé le 17 mai 2024.

La séance se déroule selon l'ordre du jour suivant :

- bilan et perspectives de l'entreprise
- bilan de l'inspection des installations classées relatif à la surveillance du site.

1- Bilan et perspective de l'entreprise:

Madame THOMAS présente le site qui est divisé en trois zone distinctes, Haut Bagnolet pour la production et l'assemblage, Bas Bagnolet et Bagnolet pour le stockage.

Faisant suite au dépôt en 2022 d'un porter-à-connaissance, un arrêté préfectoral complémentaire d'autorisation pour le projet de construction du chai Miroir de Bagnolet et l'extension du chai 700 de haut Bagnolet a été signé le 29 février 2024.

Le 16 septembre 2024, un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale comprenant l'extension des installations réalisées au niveau du « Haut Bagnolet » a été signé. Il remplace l'arrêté préfectoral du 22 avril 2022 concernant l'exploitation des installations de distillation et des chais de stockage et d'assemblage d'alcool de bouche et d'un centre de gestion des barriques sur le site « Bagnolet »

Les engagements et certifications de l'entreprise sont les suivants :

- la sécurité des femmes et des hommes : certification ISO 45001 depuis 2020
- la préservation de l'environnement, certification ISO 14001 depuis 1998, et ISO 50001 depuis 2022
- la qualité en matière de sécurité alimentaire, certification ISO 22000 depuis 2007
- la protection des sites et des installations, avec un système de gestion de la sécurité depuis 2008
- la politique de prévention des accidents majeurs, révisé le 31 mai 2022 avec obligation d'état des stocks.

Monsieur Clément LOIZEAU indique la création d'un nouveau service de projet sûreté et sécurité incendie qui s'ajoute à l'organisation interne de sécurité opérationnelle.

Il présente le bilan du système de gestion de la sécurité, indique qu'aucun accident majeur ou plainte n'a été recensé sur cette année pendant laquelle 4 chais ont été construits à Bas Bagnolet et au cours de laquelle, la rénovation de la toiture de l'unité de coupe a commencé.

Avant fin 2025, l'entreprise prévoit de terminer la rénovation de la toiture du chai de coupe et de commencer et d'achever la construction des 2 chais de stockage d'eaux-de-vies restant à construire sur le projet initial totalisant l'exploitation de 22 chais.

L'entreprise a réalisé un exercice POI fin 2023, qui a conduit à une modification des plans POI pour améliorer la lisibilité des informations communiquées.

Le chantier en collaboration avec le département portant sur la sécurisation de l'entrée du site par la création d'un rond-point, s'est achevé en septembre 2024.

Afin de maintenir ou améliorer les acquis des collaborateurs sur les situations d'urgence, 22 mises en situations d'urgence par poste ont été testées au cours de l'année.

Une explication est apportée concernant la « disparition de l'émulseur », une erreur mécanique aurait progressivement intégré l'émulseur dans le réseau d'extinction. Une solution pour récupérer le contenu est en cours de réalisation.

2- Bilan d'inspection du site par la DREAL

Monsieur Jordi THIEBAUT réalise la présentation. Il indique que l'inspection du 5 mars 2024 visant à clôturer certains points de l'inspection du 4 avril 2023 a donné lieu à 12 non-conformités dont 9 ont été levées depuis.

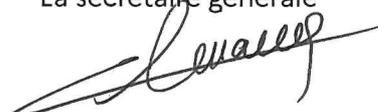
Il reste trois thématiques en cours de traitement ;

- la maîtrise du risque incendie : la mise en conformité du réseau de spinkler, long à mettre en œuvre au vu des infrastructures,
- la prévention des pollutions : l'étanchéité des bassins de rétention, en cours d'analyse par télé inspection décennale des réseaux enterrés,
- l'analyse des PFAS sur les rejets d'eaux pluviales ; nécessite plusieurs analyses la première ayant eu lieu.

L'inspecteur de la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du territoire relève un avancement des actions menées satisfaisant. Il rappelle que les rapports et actes administratifs sont mis à disposition du public sur <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>.

P/ la sous-préfète

La secrétaire générale



Lucy LLINARES

24 OCTOBRE 2024

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
HENNESSY

BAGNOLET - HAUT BAGNOLET - BAS BAGNOLET



01

**MODIFICATION DE
LA COMPOSITION**

02

**BILAN 2023 ET
PERSPECTIVES DU SITE**

03

**INSPECTION DU 5
MARS 2024**



PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU SITE

- **BAS BAGNOLET :**

Centre de gestion des barriques (CGB)

Chais à barriques

- **HAUT BAGNOLET :**

Réceptions des eaux de vie (Barriques + Citernes)

Viellissement des eaux de vie (Barriques)

Assemblage des eaux de vie (Tonneaux + Cuveries)

Expéditions vers la finition des coupes (La Vignerie ou Pont Neuf)

Extension Haut Bagnolet

- **BAGNOLET :**

Distillerie

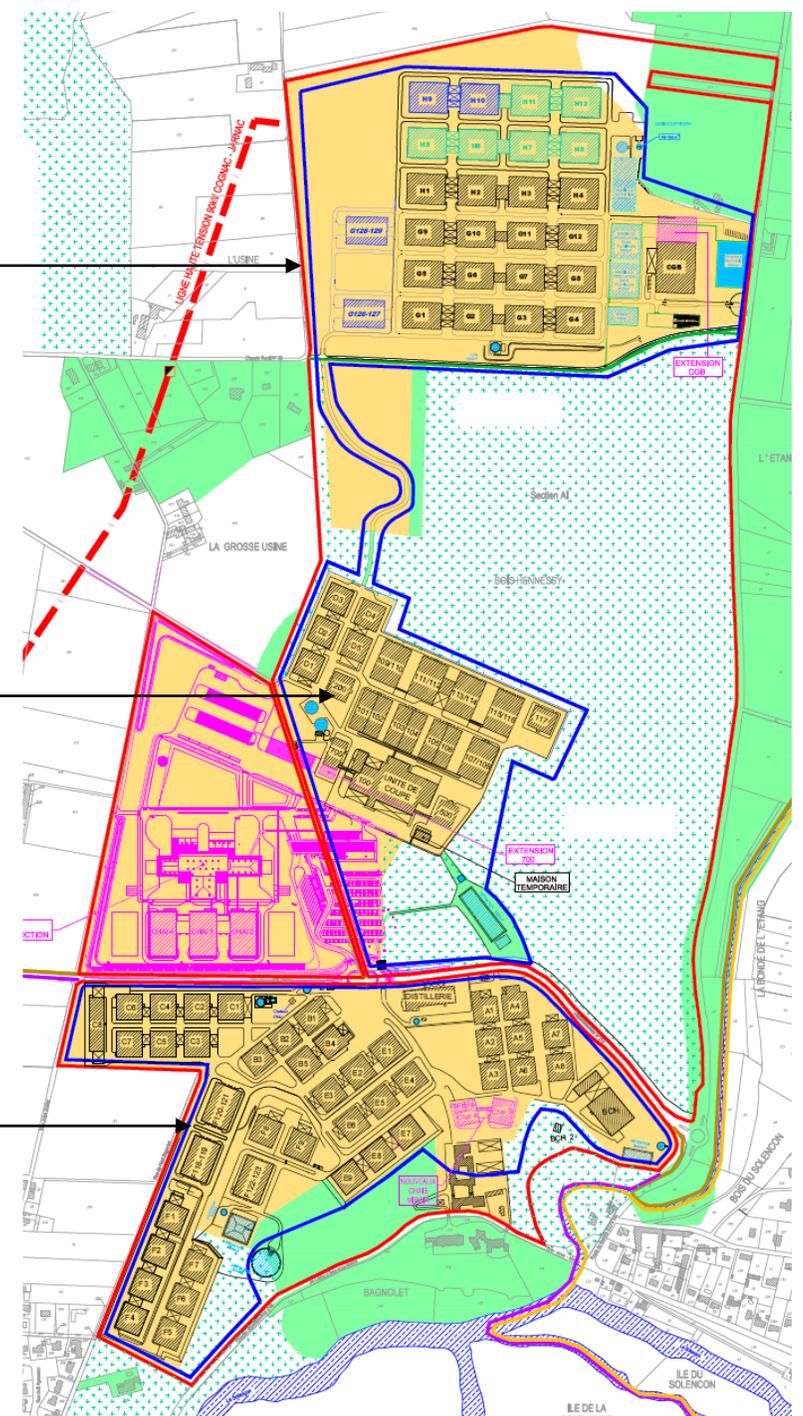
Chais de vieillissement (Barriques + Tonneaux)

Garage pour les citernes

**BAS
BAGNOLET**

**HAUT
BAGNOLET**

BAGNOLET



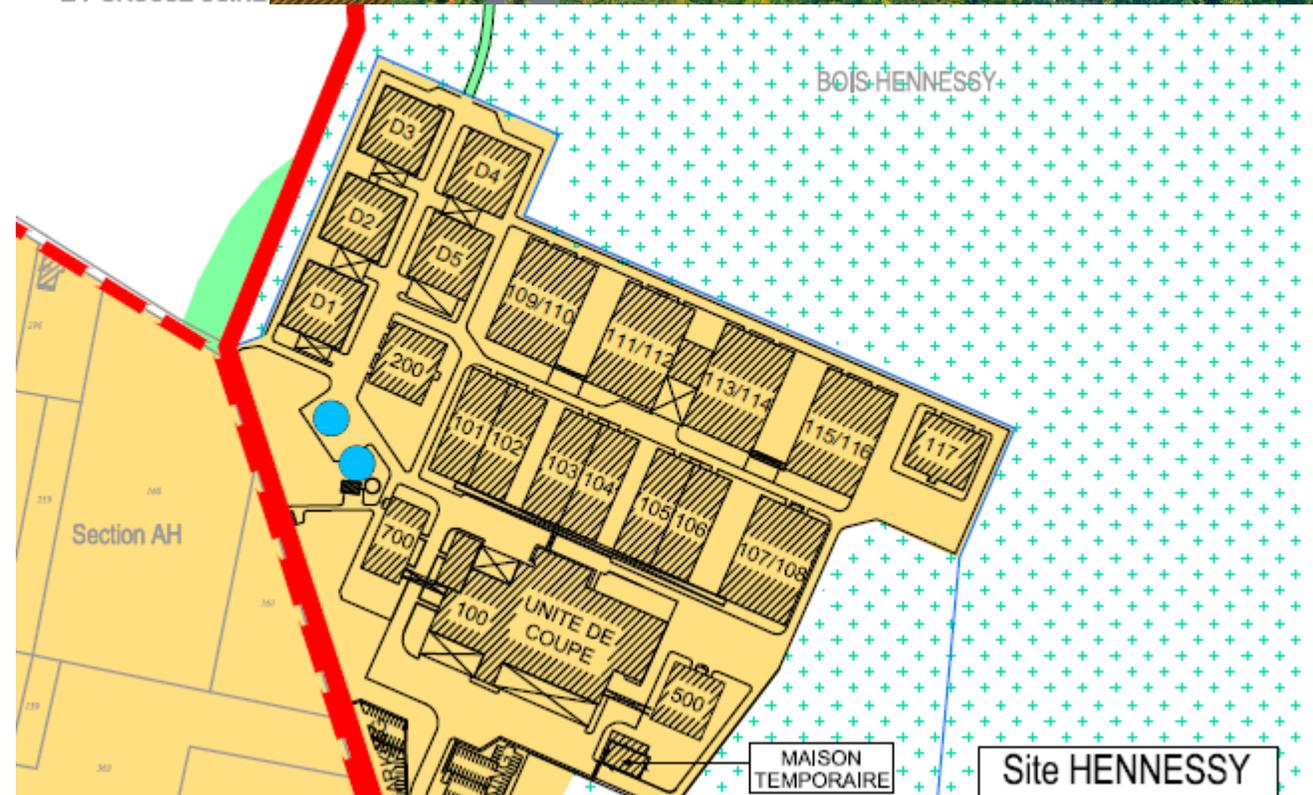
DESCRIPTION DE HAUT BAGNOLET

EN QUELQUES CHIFFRES

- 11 ha
- 1 unité de coupe
- 3 lignes de soutirage ou versage de barriques
- 4 lignes de remplissage ou tirage de barriques
- 1 palletier de 8 000 barriques vides
- 9 Chais à tonneaux
- 7 cuveries
- 4 chais à barriques



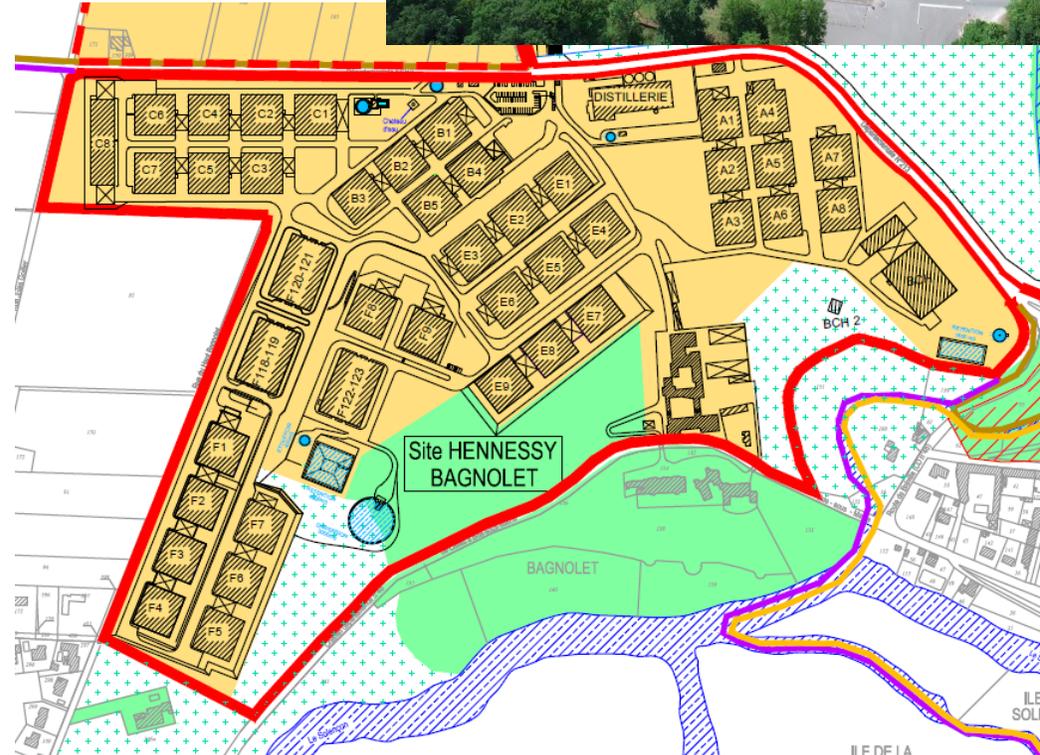
LA GROSSE USINE



DESCRIPTION DE BAGNOLET

EN QUELQUES CHIFFRES :

- 35 ha
- 1 Distillerie
- 39 Chais de stockage à barriques
- 4 Chais de stockage en tonneaux
- 1 garage pour les citernes



DESCRIPTION DE BAS BAGNOLET

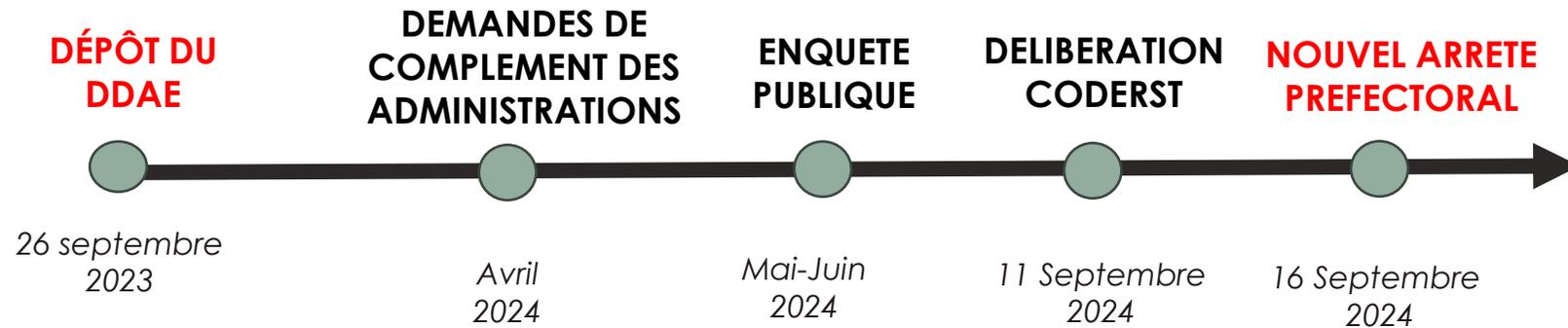
EN QUELQUES CHIFFRES :

- **30** ha
- **24** chais à barriques automatisés
- **1** Centre de gestion des **15120** barriques vides
- **1** parc à merrains de **2205** m³
- Une route de liaison entre Bas Bagnolet et Haut Bagnolet
- **H3, H4 et H7 mis en service en 2023, H8,H6 et H5 en 2024**



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'AUTORISATION

- **Arrêté préfectoral complémentaire d'autorisation du 29 Février 2024** intégrant les Chais Miroirs de Bagnolet et l'extension du Chai 700 de Haut Bagnolet .
- Entrée en vigueur de **l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 16 Septembre 2024** intégrant le projet d'extension de Haut Bagnolet (3 chais à tonneaux et une Unité de Coupe) remplaçant **l'Arrêté préfectoral du 22 Avril 2022**



Evolution de la Quantité d'alcool Susceptible d'être Présente (QSP)

260 564 Tonnes (AP 2022) VS **285 825** Tonnes (AP 2024)



Engagements de la direction

LA SÉCURITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

Certification ISO 45 001 depuis 2020

LA QUALITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Certification ISO 22 000 depuis 2007

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Certification ISO 14 001 depuis 1998
Certification ISO 50 001 depuis 2022

LA PROTECTION DE NOS SITES ET DE NOS INSTALLATIONS

Système de gestion de la sécurité depuis 2008

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

Révisée le 31 mai 2022 avec l'obligation des états de stock obligatoire



POLITIQUE de PRÉVENTION des ACCIDENTS MAJEURS

La sécurité des personnes, des biens et de l'environnement a toujours été partie intégrante de la stratégie de la Maison Hennessy.

Pour une plus grande efficacité, la Maison Hennessy s'est dotée d'un engagement réglementaire dans le domaine de la Prévention des Accidents Majeurs au travers de cette politique.

LA MAISON HENNESSY S'ENGAGE À :

- Développer, exploiter et entretenir ses installations en vue de prévenir les risques d'incendie, d'inondation et de pollution les principalement aux caractéristiques des eaux-de-vie de cognac.
- Assurer une veille technologique pour bénéficier à tout moment des meilleurs outils et techniques en matière de prévention des risques d'accidents majeurs.
- Mettre en œuvre les moyens humains et techniques pour une maîtrise de la prévention des risques en toute circonstance et pour assurer la plus haute réactivité face aux dysfonctionnements réglementaires, techniques et organisationnels.

Le 31 Mai 2022,

Le Directeur Production EDV
ALFRED GRAND

Le Maître Assemblée Directeur
Qualité Vieillessement Production EDV
RENAUD FILLIUX DE GIRONDE



POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS (PPAM)

- Signature le 31 mai 2022



POLITIQUE de PRÉVENTION des ACCIDENTS MAJEURS

La sécurité des personnes, des biens et de l'environnement a toujours fait partie intégrante de la stratégie de la Maison Hennessy.

Pour ses sites classés SEVESO, la Maison Hennessy satisfait aux exigences réglementaires dans le domaine de la Prévention des Accidents Majeurs au travers de cette politique.

LA MAISON HENNESSY S'ENGAGE À :

- **Développer, exploiter et entretenir** ses installations en vue de prévenir les risques d'incendie, d'explosion et de pollution liés principalement aux caractéristiques des eaux-de-vie de cognac,
- **Assurer une veille technologique** pour bénéficier à tout moment des meilleurs outils et techniques en matière de prévention des risques d'accidents majeurs,
- **Mettre en œuvre les moyens** humains et techniques pour une maîtrise de la prévention des risques en toute circonstance et pour assurer la plus haute réactivité face aux dysfonctionnements réglementaires, techniques et organisationnels,

- Mettre en œuvre et suivre la **formation continue** spécifique à la prévention des risques d'accidents majeurs pour son personnel, ses intérimaires et ses prestataires extérieurs,
- **Identifier et évaluer les risques** d'accidents majeurs et mettre en place des mesures de maîtrise des risques (MMR) dont les éléments importants pour la sécurité (EIPS) font partie,
- **Maîtriser ses procédés et l'exploitation de ses installations** en mettant en œuvre les moyens nécessaires au suivi des opérations de maintenance et d'entretien,
- **Etablir et tenir à jour l'état des matières stockées** notamment les quantités et les propriétés.
- **Prévenir les risques d'intrusion et de malveillance** sur ses installations en assurant une surveillance des sites et en contrôlant leurs accès,
- Réaliser systématiquement des **analyses de risques sur les projets d'évolution** de nos installations, afin de s'orienter vers des solutions alternatives limitant les risques d'accidents majeurs,
- Tenir à jour le **Plan d'Opération Interne** en lien avec les représentants étatiques et préparer l'ensemble des parties prenantes au travers de mises en situation,
- Réaliser régulièrement une **surveillance et des audits de ses performances**, pour juger de l'adéquation des moyens et pratiques par rapport aux enjeux,
- **Améliorer** constamment les performances et l'efficacité de son **Système de Gestion de la Sécurité** avec une revue périodique des objectifs.

En tant que Directeur de la production eaux de vie, je m'engage à développer tous les moyens humains et techniques pour partager cette politique avec l'ensemble des parties prenantes et atteindre ces objectifs.

L'adhésion et la participation de toutes et tous est indispensable pour satisfaire à cet engagement et à notre volonté d'excellence.

Le 31 Mai 2022.

Le Directeur Production EDV
ALEXIS GRAND

Le Maître Assembleur Directeur
Qualité Vieillessement Production EDV
RENAUD FILLIOUX DE GIRONDE



- **UN SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE - SURÊTÉ :**
 - Responsable Opérations sûreté-sécurité incendie
 - Chefs d'équipe pompiers industriels Hennessy
 - Pompiers industriels Hennessy
 - Pompiers volontaires
- **NOUVEAU - SERVICE PROJET SURETE – SECURITE INCENDIE**
 - Responsable Projet sûreté-sécurité incendie
 - Chargé de projet Sécurité Sureté
 - Technicien Méthode ordonnancement
- **ASSURER LA SURETE, LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES**
 - Traitement des alarmes (intrusion, dérangement, fuites liquides, incendie, ...)
 - Gestion des clés
 - Gestion du contrôle des accès
 - Vidéosurveillance
- **ASSURER LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS**
 - Formations (sécurité incendie, risques majeurs)
 - Maintenance préventive et corrective des EIPS
 - Permis de feu
 - Exercices évacuation
 - Exercices POI, manœuvres incendie
- **INTERVENIR EN CAS D'ACCIDENTS (personnes, biens)**



- Prévenir les risques d'accidents majeurs (incendie/explosion/pollution) sur les sites SEVESO
- Coordonner l'ensemble des opérations des entreprises extérieures

SECURITE

- Répondre aux exigences réglementaires et des normes (ISO 45001, ISO 14001, ISO 50001 et ISO 22000)
- Réaliser régulièrement une surveillance et des audits (Audit transporteurs et chantiers, SGS, Environnement, Sécurité Alimentaire)
- Communiquer et sensibiliser les opérateurs et intervenants extérieurs (Formation risques majeurs, Formation Sécurité, Point Flash)

ENVIRONNEMENT

- Préserver l'environnement, nos sites et nos installations (ex : gestion des déchets et des effluents)
- Maitriser et limiter nos consommations (eau, énergie)

SECURITE ALIMENTAIRE

- Garantir la qualité sanitaire des produits
- Faire respecter les consignes d'hygiène



BILAN 2023 – SYSTÈME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)

- Aucun accident majeur
- Aucune plainte



161 personnes formées (Hennessy, intérimaires, entreprises extérieures, auditeurs internes)



543 audits réalisés sur les sites (fiches de vérifications, entreprises extérieures, TMD)



4 chais livrés à Bas Bagnolet / **Rénovation** en cours de la toiture de l'unité de coupe



22 situations d'urgence testées avec les collaborateurs, pompiers internes et externes



100% des vérifications MMR réalisées



1 exercice POI / entraînement régulier des **9** DOI à continuer



Mises à jour : Etude de danger, POI...



Maitrise des entreprises extérieures

- **338** Plans de prévention réalisés
- **195** Permis de feu réalisés
- **418** audits transporteurs internes et externes TMD réalisés
- **85** audits de chantiers réalisés



Maitrise des pollutions

Rejets eaux pluviales conformes :

- **3** analyses réalisées par laboratoire agréé
- **13** analyses réalisées dans les bassins de rétentions
- Campagne d'analyse PFAS sur les rejets d'eaux pluviales en 2024



1 EXERCICE POI

- Un exercice POI a été réalisé pendant le 4nd trimestre de 2023
- Modification des plans POI pour améliorer la lisibilité des informations
- Mise à jour du POI



22 SITUATIONS D'URGENCE TESTEES PAR POSTE

- Objectif : maintenir ou améliorer les acquis des collaborateurs sur les situations d'urgence (panne, incendie, déversement, etc.)

SCENARIOS:

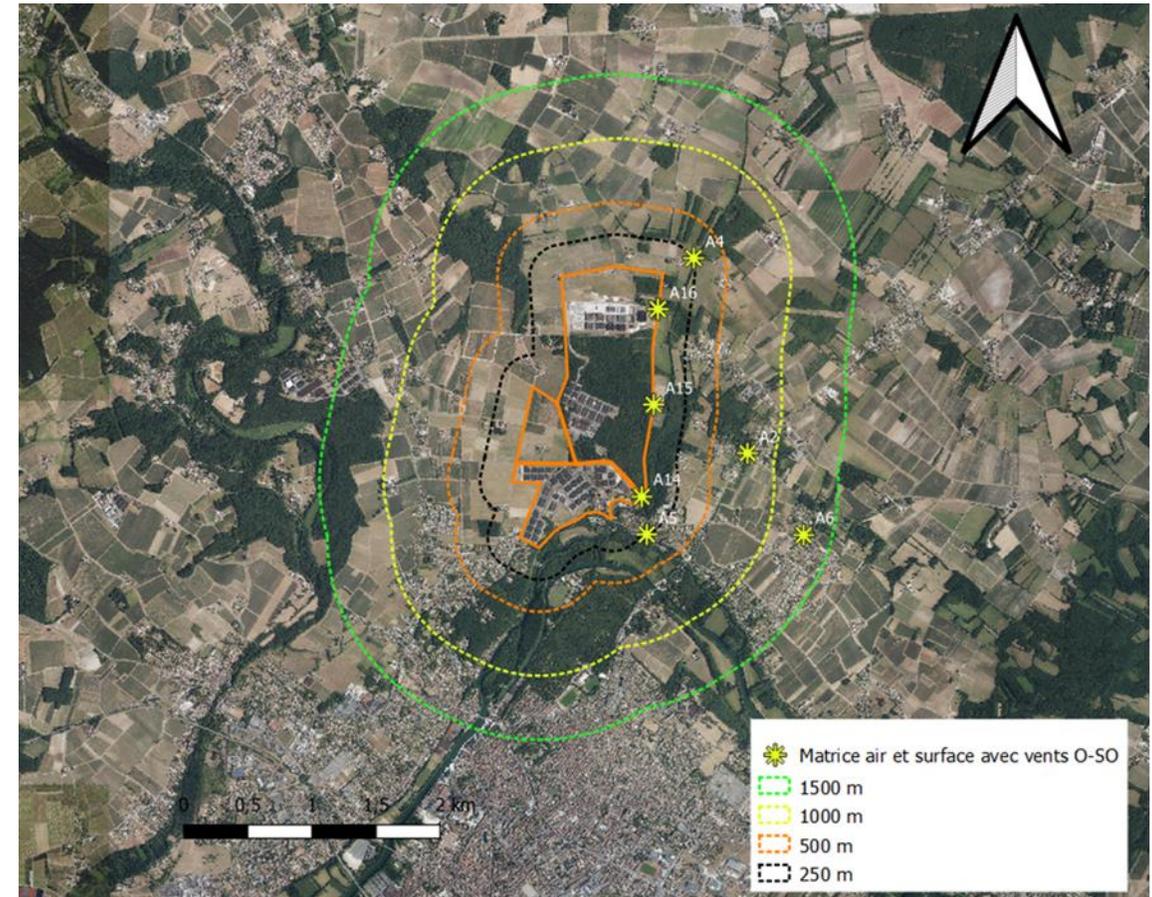
- ✓ Lors d'un transfert d'une citerne vers le chai 200 la pompe prend feu
- ✓ Lors d'un chargement d'edv à La Touche, fuite du raccord flexible citerne avec perte d'eaux de vie sur la zone de chargement déchargement
- ✓ Lors d'un transfert de barriques vers La Touche le camion tombe en panne sur la voie publique
- ✓ Un collaborateur tombe du quai de tirage et reste inconscient au sol
- ✓ Un AFT fait une chute ou un malaise, nécessité de soins par un SST...



BILAN 2023 – SYSTÈME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)

EXIGENCES POST-LUBRIZOL INTÉGRÉES DANS NOTRE POI

- LISTE DES PRODUITS DE DÉCOMPOSITION SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ÉMIS EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR
- STRATÉGIE POUR LA RÉALISATION DES PREMIERS PRÉLÈVEMENTS ENVIRONNEMENTAUX AVEC MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE;
- GESTION DU POST ACCIDENT



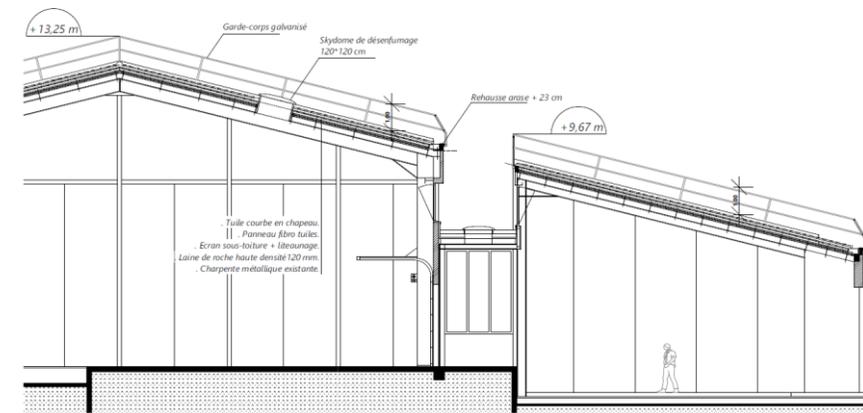
Cartographie prélèvements matrice «air » et « surface » avec vent dominant O/SO

PROJET HAUT BAGNOLET : RÉNOVATION DES TOITURES DE L'UNITÉ DE COUPE

Amélioration des conditions de travail et mise en conformité réglementaire

Ce projet nous permet de faire des améliorations sur les points suivants :

- **Confort Thermique :**
 - Isolation de la toiture pour répondre aux normes d'isolation de la RE2020
 - Changement des skydômes par des ouvrants isolés
 - Isolation des auvents pour limiter les rayonnements en été
 - Toiture réfléchissante pour diminuer la montée en température des zones de travail
 - Limitation des gradients de chaud et froid grâce à l'isolation
- **Conditions de travail :**
 - Retrait du risque amiante
 - Apport de lumière naturelle supplémentaire par les skydômes
 - Traitement acoustique du plafond pour amélioration des affaiblissements acoustiques sur la zone tirage versage
 - Accès toiture pour la maintenance sécurisés (garde-corps et accès par escaliers)
- **Règlementaire :**
 - Retrait des matériaux combustibles
 - Skydômes sécurisés et respectant les 2% de la surface
 - Dimensionnement du renfort de charpente pour le futur système de protections incendie et respect des nouvelles normes pluies, neiges, vents
 - Redimensionnement des évacuations d'eau pluviale



PROJET HAUT BAGNOLET : ROND POINT



PHASAGE

DÉBUT DU CHANTIER HENNESSY FÉVRIER 2024
DÉBUT CHANTIER DÉPARTEMENT AVRIL 2024
FIN DE CHANTIER SEPTEMBRE 2024



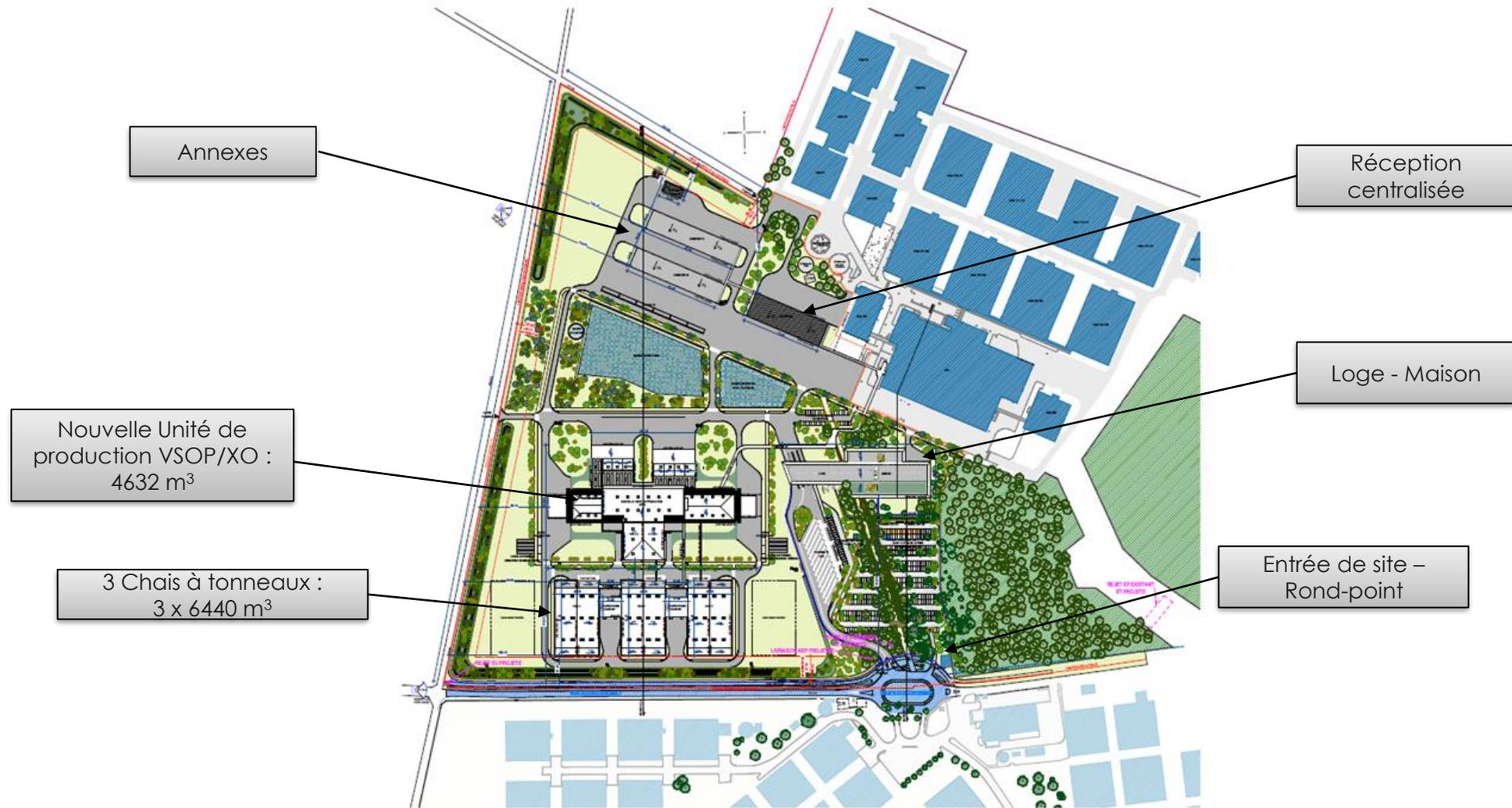
OBJECTIF: Sécuriser les entrées de nos sites de Bagnolet et Haut Bagnolet devenues **accidentogènes**.

Suite à **5 ans de discussion** et de travail avec le département sur le sujet, une implantation de rond-point a été décidée conjointement afin de ralentir la circulation sur la départementale et de **sécuriser les flux** d'entrée / sortie de nos sites.

Ce projet a fait l'objet d'un **vote de validation** du département. Une **convention de financement** partagé a été mise en place entre Hennessy et le département.



PROJET EXTENSION HAUT BAGNOLET – UNITE DE COUPE ET CHAIS A TONNEAUX



INSPECTION DREAL DU 05 MARS 2024

- 12 FAITS SUSCEPTIBLES DE SUITES DONNANT LIEU À UN PLAN D'ACTION DE MISE EN CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE
- **9 écarts ont été levés depuis l'inspection.**

THEMES INSPECTES	ACTIONS MISE EN PLACE
Vérifications périodiques incendie – sprinklage	Plan d'action de mise en conformité des équipements de protection incendie
Étanchéité bassins de rétention	Télé inspection des réseaux enterrés décennale
Analyse PFAS – eaux de surface	Campagne d'analyse PFAS sur les rejets d'eaux pluviales
Cuvettes de rétention	Mise sous rétention de certains contenants et d'un local de stockage d'émulseur
Communication entre chais	Antériorité de nos installations de stockage VS Arrêté préfectoral du 22 Avril 2022
Alarme incendie	Clarification des moyens d'alerte dans nos chais
Rapport d'incident	Epreuve de nos réseaux enterrés permettant de valider l'absence de perte de confinement et de fuite
Réserve d'eau – incendie	Clarification de nos moyens en eau pour la protection incendie
POI	Validation de la conformité de notre POI
Murs coupe-feu des chais	Campagne de vérification de l'intégrité de nos murs coupe-feu
Moyens mobiles incendie disponibles et émulseur	Clarification des moyens d'intervention
Voies engins et échelles	Clarification du positionnement des voies engins et échelle

En cours de traitement

Écarts traités



Hennessy





PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) HENNESSY BAGNOLET

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

24 octobre 2024

Situation administrative

Modifications depuis la dernière CSS (29/06/2023) :

- Un dossier de "porter-à-connaissance" a été déposé le 7 décembre 2022 pour la construction d'un nouveau chai dit « chai miroir » et l'extension du chai 700.
L'arrêté préfectoral complémentaire (APC) en prenant acte est signé le 29 février 2024.
- Une nouvelle demande d'autorisation environnementale transmise en décembre 2023 pour la création d'une nouvelle unité de production et de 3 chais à tonneaux. L'enquête publique a eu lieu du 15 mai au 14 juin 2024. L'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale est signé le 16 septembre 2024.

Inspection du 5 mars 2024

Thèmes abordés :

- Action national 2024 "Rétention" (post accident de Rouen de 2019)
- Eaux de surface
- Eaux souterraines
- Risque incendie
- Dispositions constructives des chais
- Risque explosion

Inspection du 5 mars 2024

Suites :

=> "La présente inspection visait à clôturer certains points de contrôle de la précédente inspection du 4 avril 2023 ainsi qu'examiner par sondage certaines dispositions réglementaires ayant trait aux enjeux de la maîtrise des risques accidentels. La visite terrain a cependant nécessité également d'aborder certains points réglementaires non prévus initialement.

Elle a permis de mettre en lumière des écarts concernant les thématiques suivantes :

-la maîtrise du risque incendie (avec des écarts sur les installations de sprinklage et d'émulseurs);

-la prévention des pollutions (absence de rétentions pour des produits liquides dangereux).

Pour ces écarts, il est demandé à l'exploitant d'y remédier dans les plus brefs délais et sans dépasser les délais précisés dans le présent rapport. A défaut de mise en œuvre d'actions correctives dans les délais annoncés, l'inspection proposera une mise en demeure à madame la préfète.»

=> Suivi des actions par l'inspection périodiquement : Avancement des actions satisfaisantes et mesures compensatoires mises en place pour pallier l'indisponibilité de certains systèmes incendie dopés à la mousse (émulseurs)

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>

Incident – perte d’émulseurs dans l’environnement

- Perte d’une quantité notable d’émulseur (vidange intégrale de la cuve d’émulseur de 8,5 m³) dans le local D5 – dissémination des produits fluorés dans les réseaux effluents pluvial et accidentels du site
- Rapport d’incident transmis à l’inspection suite à la visite d’inspection
- Analyses en PFAS réalisées au niveau des points de rejets des eaux pluviales : résultats inférieurs au seuil de détection
- Local D5 mis sur rétention depuis et obstruction de la communication de ce local avec le réseau effluents du site



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

05 49 43 86 00